



Communiqué de presse de Marie-Ange MAGNE Députée de Haute-Vienne

Le 15 septembre 2021

La décision de la commission nationale du débat public d'organiser une concertation préalable sur le projet de mise en concession autoroutière de l'itinéraire Limoges – Poitiers

La décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'organiser une concertation préalable sur le projet de mise en concession autoroutière de la RN 147 a été [publiée au Journal Officiel du 12 septembre 2021](#).

La mise en 2x2 voies de l'axe Limoges-Bellac-Poitiers est un projet de désenclavement majeur pour le Nord du département de la Haute-Vienne, qui vise à améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des usagers et des habitants, à diminuer les phénomènes de congestion et réduire les temps de parcours pour le développement économique du territoire.

[La Commission Nationale du Débat Public vient de clarifier les caractéristiques du projet au stade de la saisine](#) en soumettant **deux options à la concertation** et en y intégrant les sections déjà aménagées en 2x2 voies et celle prévues au CPER : d'une part, la **création d'une autoroute** à 8 échangeurs en 2x2 voies à 130 km/h ; d'autre part, un **aménagement progressif sans recours à une concession** avec un élargissement et une modernisation des sections identifiées comme prioritaires.

Le coût du projet est, à ce stade, estimé **entre 450 M€ et 1014M€** suivant les variantes retenues. Dans le cas d'une concession privée, le projet serait financé à hauteur **de 45 à 75% de subventions publiques**, le reste étant issu des investissements privés du futur concessionnaire.

[Comme l'indique la CNDP](#), la préparation de cette concertation « doit aussi être le temps de la plus grande **transparence des informations disponibles sur les enjeux de société** emportés par le projet, tels que le bilan carbone ou la rentabilité de la mise en concession pour le contribuable ».

Le calendrier précis de la concertation préalable sera communiqué prochainement.

Marie-Ange Magne, députée de la troisième circonscription de la Haute-Vienne, invite tous les usagers à **se saisir de cette opportunité pour s'exprimer sur leurs attentes légitimes en matière de désenclavement du Nord du département et d'amélioration de l'axe Limoges-Bellac-Poitiers**.

Madame Marie-Ange MAGNE

Députée de la 3^{ème} Circonscription de la Haute-Vienne

Membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire 33 bis, cours Bugeaud – 87000 LIMOGES

Courriel : deputehautevienne@gmail.com Tél : 05.55.01.61.38